

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2012

## TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 57

présenté par  
M. Tardy

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après le mot :

« alinéa »,

supprimer la fin de l'alinéa 7.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa propose de moduler les quotas de base, en fonction de critères, sans donner la moindre indication sur l'ampleur de la modulation, sur les coefficients qui seront appliqués. Quels critères seront prédominants ? Comment seront calculés les quotas supplémentaires ?

Cet alinéa renvoie trop de choses au domaine réglementaire, sans le moindre cadre fixé dans la loi.